

2010

# Budget du conseil municipal





BUDGET PAR ACTIVITÉS  
MUNICIPAL



## ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

**Tableau 21**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**– Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart %
<b>Revenus</b>			
Taxes	2 417 274,5	2 585 196,8	6,9
Paiements tenant lieu de taxes	202 350,1	211 675,5	4,6
Quotes-parts	0,0	0,0	-
Services rendus et autres revenus	598 692,5	585 221,1	(2,3)
Transferts	181 161,4	194 315,0	7,3
<b>Total des revenus</b>	<b>3 399 478,5</b>	<b>3 576 408,4</b>	<b>5,2</b>
<b>Charges</b>			
Administration générale	407 443,3	445 301,1	9,3
Sécurité publique	13 493,2	14 196,4	5,2
Transport	335 645,3	336 422,0	0,2
Hygiène du milieu	177 607,4	181 521,1	2,2
Santé et bien-être	64 351,8	61 703,2	(4,1)
Aménagement, urbanisme et développement	132 222,5	151 249,0	14,4
Loisirs et culture	370 906,4	371 028,1	-
Frais de financement	269 700,8	267 943,4	(0,7)
<b>Total des charges</b>	<b>1 771 370,7</b>	<b>1 829 364,3</b>	<b>3,3</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	<b>1 425 237,6</b>	<b>1 605 751,5</b>	<b>12,7</b>
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(15 000,0)	(9 200,0)	(38,7)
Remboursement de la dette à long terme	224 904,3	219 774,8	(2,3)
<b>Total du financement</b>	<b>209 904,3</b>	<b>210 574,8</b>	<b>0,3</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>3 406 512,6</b>	<b>3 645 690,6</b>	<b>7,0</b>
Excédent (déficit) avant affectations	<b>(7 034,1)</b>	<b>(69 282,2)</b>	
<b>Affectations</b>			
Activités d'immobilisations	(5 200,0)	0,0	
Remboursement de capital	(11 822,4)	(11 448,4)	
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	50 703,9	84 842,0	
- Montants à pouvoir dans le futur	(26 647,4)	(4 111,4)	
<b>Total des affectations</b>	<b>7 034,1</b>	<b>69 282,2</b>	
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	



## ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS

## Taxes

Les taxes groupent l'ensemble des revenus de la taxation et de la tarification fiscale.

**Tableau 22****Taxes***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Sur la valeur foncière			
Taxe générale	2 164 030,0	2 328 116,1	7,6
Taxes de secteur	63 057,4	68 977,9	9,4
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	100 992,9	102 458,9	1,5
Taxe de la voirie	16 041,3	0,0	(100,0)
Autres	1 402,2	944,6	(32,6)
	<b>2 345 523,8</b>	<b>2 500 497,5</b>	<b>6,6</b>
Sur une autre base			
Tarification pour services municipaux			
- eau	33 127,2	30 085,2	(9,2)
- matières résiduelles	13 406,5	13 517,1	0,8
- autres	776,5	751,0	(3,3)
	47 310,2	44 353,3	(6,3)
Service de la dette	15 922,3	14 766,9	(7,3)
Taxe sur les parcs de stationnement	0,0	16 900,0	-
Autres	8 518,2	8 679,1	1,9
	<b>71 750,7</b>	<b>84 699,3</b>	<b>18,0</b>
<b>Total</b>	<b>2 417 274,5</b>	<b>2 585 196,8</b>	<b>6,9</b>

En 2010, les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 2 585,2 M\$, en hausse de 168 M\$, soit une augmentation de 6,9 % par rapport à 2009.

La variation de ces revenus s'explique par :

- une augmentation générale des charges de 5,3 % pour les immeubles résidentiels et de 6,0 % pour les immeubles non résidentiels, ce qui permet de générer 134,5 M\$ en revenus de taxes supplémentaires;
- la croissance immobilière qui, par l'ajout de 1,3 milliard de dollars en nouvelles valeurs foncières imposables sur l'ensemble du territoire de Montréal, permet de générer des revenus de taxes de 26 M\$;
- l'implantation d'une nouvelle taxe sur les parcs de stationnement qui génère 16,9 M\$ en revenus;
- la décision de quatre conseils d'arrondissement d'augmenter leurs taxes de services et de deux conseils d'arrondissement de diminuer les leurs, ce qui a pour effet de diminuer les revenus de taxes d'un montant de 7,7 M\$.

## Paiements tenant lieu de taxes

Cette catégorie comprend les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine quels sont ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables.

**Tableau 23**  
**Paiements tenant lieu de taxes**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Gouvernement du Québec			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	29 191,2	31 110,8	6,6
- taxe de la voirie	242,7	0,0	(100,0)
- taxe sur les parcs de stationnement	0,0	700,0	-
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	1 250,3	1 216,4	(2,7)
	<b>30 684,2</b>	<b>33 027,2</b>	<b>7,6</b>
Immeubles des réseaux			
- santé et services sociaux	43 931,3	44 605,7	1,5
- cégeps et universités	59 401,7	59 872,8	0,8
- écoles primaires et secondaires	40 607,9	41 457,2	2,1
	<b>143 940,9</b>	<b>145 935,7</b>	<b>1,4</b>
Gouvernements étrangers et organismes internationaux			
Biens culturels classés	1 856,4	1 939,0	4,4
	<b>261,9</b>	<b>284,7</b>	<b>8,7</b>
	<b>176 743,4</b>	<b>181 186,6</b>	<b>2,5</b>
Gouvernement du Canada et ses entreprises			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	16 055,6	18 005,7	12,1
- taxe de la voirie	259,0	0,0	(100,0)
- taxe sur les parcs de stationnement	0,0	2 400,0	-
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	750,8	773,8	3,1
	<b>17 065,4</b>	<b>21 179,5</b>	<b>24,1</b>
Organismes municipaux	<b>6 294,4</b>	<b>7 130,3</b>	<b>13,3</b>
Autres organismes compensables	<b>2 246,9</b>	<b>2 179,1</b>	<b>(3,0)</b>
<b>Total</b>	<b>202 350,1</b>	<b>211 675,5</b>	<b>4,6</b>

En 2010, les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 211 675,5 \$, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2009.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière qui, par l'ajout de 300 M\$ en nouvelles valeurs foncières compensables sur l'ensemble du territoire de Montréal, permet de générer des revenus de 4 M\$;
- l'implantation d'une nouvelle taxe sur les parcs de stationnement qui génère 3,1 M\$ en revenus;
- une augmentation générale des charges de 5,3 % pour les immeubles résidentiels et de 6,0 % pour les immeubles non résidentiels, ce qui permet de générer des revenus de près de 2 M\$.

Quotes-parts

Cette catégorie de revenus s'applique uniquement au budget du conseil d'agglomération.

## Services rendus et autres revenus

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation, de paiements tenant lieu de taxes ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de prestation de services dans le cadre des pouvoirs conférés en 2010 par le conseil municipal. Elle inclut donc les revenus générés par les services fournis aux organismes municipaux et ceux fournis aux contribuables et à des entreprises privées. D'autres revenus proviennent de la délivrance de licences et de permis, de l'imposition de droits sur les mutations immobilières et de l'imposition d'amendes et de pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

**Tableau 24**  
**Services rendus et autres revenus**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	<b>116,2</b>	<b>100,0</b>	<b>(13,9)</b>
Autres services rendus	<b>259 865,5</b>	<b>269 137,6</b>	<b>3,6</b>
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	14 595,5	15 149,7	3,8
- droits de mutation immobilière	99 730,9	99 730,9	-
	114 326,4	114 880,6	0,5
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	98 987,7	92 578,4	(6,5)
- autres – amendes et pénalités	2 836,3	3 060,5	7,9
	101 824,0	95 638,9	(6,1)
Intérêts			
- arriérés de taxes	6 092,1	8 531,7	40,0
- fonds d'amortissement	38 310,8	34 993,0	(8,7)
- encaisse et autres intérêts	29 728,8	13 535,0	(54,5)
	74 131,7	57 059,7	(23,0)
Cession d'éléments d'actif à long terme	21 700,0	21 700,0	-
Contributions des organismes municipaux	24 428,0	24 428,0	-
Autres	2 300,7	2 276,3	(1,1)
Total des autres revenus	<b>338 710,8</b>	<b>315 983,5</b>	<b>(6,7)</b>
Total	<b>598 692,5</b>	<b>585 221,1</b>	<b>(2,3)</b>

### Services rendus aux organismes municipaux

Le montant inscrit à ce poste budgétaire est de 100,0 \$, ce qui représente une légère baisse de 16,2 \$ par rapport au comparatif de 2009.

Ce poste représente le revenu résultant de l'entente conclue entre l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount concernant le déneigement.

### Autres services rendus

En 2010, ce poste budgétaire s'élève à 269 137,6 \$, soit une hausse de 9,3 M\$ comparativement à 2009. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- une hausse de 3 395,2 \$ provenant d'ajustements au fonds des immeubles et au Centre de services partagés – matériel roulant et ateliers;
- une hausse de 6 168,4 \$ provenant des redevances et autres revenus prélevés par la Commission des services électriques.

### Autres revenus

En 2010, ce poste budgétaire est de 315 983,5 \$, en baisse de 22,7 M\$ par rapport à 2009.

Ce budget comprend principalement :

- un montant de 15 149,7 \$ provenant des licences et permis, soit une légère hausse de 554,2 \$ par rapport à 2009;
- un montant de 99 730,9 \$ provenant des droits sur les mutations immobilières, soit le même montant qu'en 2009. Le volume anticipé des transactions réduit les revenus d'environ 10 M\$ par rapport à 2009. Par contre, l'augmentation du taux applicable aux transactions d'une valeur de plus de 500 000 \$ permettra de générer 10 M\$ de recettes supplémentaires;
- la perception des amendes et pénalités, pour un montant total de 95 638,9 \$, incluant principalement les sommes recouvrées pour des infractions reliées à la circulation et au stationnement. Au budget de 2010, les amendes et pénalités sont en baisse de 6 185,1 \$;
- des revenus d'intérêts de 57 059,7 \$, incluant les intérêts sur l'encaisse, les intérêts sur fonds d'amortissement et les intérêts sur les arriérés de taxes. Globalement, ces revenus sont en baisse de 17 072,0 \$ par rapport au comparatif de 2009. Cet écart s'explique par la baisse drastique des taux d'intérêt des placements à court terme;
- des revenus de 21 700,0 \$ représentant la cession d'éléments d'actif à long terme, soit le même montant que l'année précédente;
- une contribution de la CMM au montant de 24 428,0 \$ pour les Muséums nature de Montréal, soit à la hauteur de 2009.

## Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des charges de fonctionnement ainsi que des charges relatives aux frais de financement de la dette à long terme. Les « transferts de droit » sont ceux que le gouvernement est tenu d'effectuer lorsque le bénéficiaire satisfait à certains critères d'admissibilité déterminés. Ils sont non discrétionnaires, et les catégories de bénéficiaires admissibles ainsi que les montants du transfert sont prescrits par une loi ou un règlement. Pour leur part, les « transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts » sont effectués à titre de remboursement de charges admissibles, en vertu d'une entente de partage de frais ainsi que de certaines subventions.

Les revenus de transferts totalisent 194 315,0 \$ au budget de 2010, en hausse de 13 153,6 \$ par rapport à 2009.

**Tableau 25****Transferts***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Transferts de droit			
Subventions du gouvernement du Québec			
- neutralité	1 377,2	0,0	(100,0)
- compensation relative au pacte fiscal	47 546,5	45 559,1	(4,2)
- soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-
- autres	45 800,0	46 800,0	2,2
	<b>119 723,7</b>	<b>117 359,1</b>	<b>(2,0)</b>
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	21 435,8	20 279,0	(5,4)
- relatives aux activités de fonctionnement	39 595,4	56 633,4	43,0
	61 031,2	76 912,4	26,0
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement	406,5	43,5	(89,3)
	<b>61 437,7</b>	<b>76 955,9</b>	<b>25,3</b>
<b>Total</b>	<b>181 161,4</b>	<b>194 315,0</b>	<b>7,3</b>

## Transferts de droit

Dans cette catégorie se trouvent notamment les revenus associés à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, conclue avec le gouvernement du Québec, la compensation pour les droits sur divertissements et le nouveau soutien financier versé à la Ville de Montréal à titre de métropole du Québec.

Les transferts de droit totalisent 117 359,1 \$ au budget de 2010, soit une légère baisse de 2,4 M\$. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- une diminution de 2 M\$ de la compensation du gouvernement du Québec provenant de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, laquelle atteint en 2010 un montant de 45 559,1 \$;
- une baisse de 1,4 M\$ des compensations liées à la fin du programme de neutralité;
- une hausse de 2,1 M\$ de la compensation du gouvernement concernant les droits sur les divertissements, laquelle totalise 45,9 M\$ en 2010.

Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Ces transferts du gouvernement se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts liés au remboursement de charges et, d'autre part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme.

Au budget de 2010, ces transferts totalisent 76 955,9 \$, soit une augmentation de 15,5 M\$. Les subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement sont en hausse de 17 M\$, pour atteindre 56 633,4 \$. Cette variation s'explique principalement par :

- un ajout de 6,7 M\$ en vertu de la récente entente sur le partage des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- un ajout de 10 M\$ concernant l'aide financière du gouvernement du Québec dans le cadre de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme s'élèvent à 20 279,0 \$, soit une baisse de 1,2 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution est attribuable à la réduction de la dette admissible aux subventions.

### Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

**Tableau 26**

#### Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Refinancement du déficit actuariel initial	12 901,6	12 519,6	(3,0)
Rénovation urbaine	5 304,1	4 629,2	(12,7)
Divers programmes de subventions			
- hygiène du milieu	571,0	511,5	(10,4)
- transport et voirie	2 659,1	2 618,7	(1,5)
	3 230,1	3 130,2	(3,1)
<b>Total</b>	<b>21 435,8</b>	<b>20 279,0</b>	<b>(5,4)</b>

**Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement**

Cette catégorie regroupe les subventions qui sont associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement totalisent 56 633,4 \$ au budget de 2010. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

**Tableau 27****Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Gestion des matières résiduelles	18 900,0	25 600,0	35,4
Rénovation urbaine	13 945,8	14 435,8	3,5
Projets «Montréal 2025»	1 400,0	11 426,7	716,2
Loisirs et culture	4 889,5	4 692,7	(4,0)
Autres	460,1	478,2	3,9
<b>Total</b>	<b>39 595,4</b>	<b>56 633,4</b>	<b>43,0</b>



ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES, QUOTES-PARTS  
ET FINANCEMENT

## CHARGES

## Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil municipal, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines charges ponctuelles qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités peuvent également apparaître à l'activité « Autres » de la fonction « Administration générale ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) sont entièrement considérées comme de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini par le règlement sur les dépenses mixtes, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2010, le budget du conseil municipal alloué à la fonction « Administration générale » est de 445,3 M\$, en hausse de 37,9 M\$ par rapport au comparatif de 2009.

**Tableau 28**  
**Charges d'administration générale**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Conseil municipal	50 420,1	48 467,8	(3,9)
Application de la loi	6 292,3	8 156,7	29,6
Gestion financière et administrative	169 755,6	178 161,6	5,0
Greffe	31 576,7	17 843,4	(43,5)
Évaluation	0,0	0,0	-
Gestion du personnel	33 783,7	35 045,2	3,7
Dépenses mixtes d'administration générale	(100 883,9)	(105 022,3)	4,1
Autres	216 498,8	262 648,7	21,3
<b>Total</b>	<b>407 443,3</b>	<b>445 301,1</b>	<b>9,3</b>

**Conseil municipal**

L'activité « Conseil municipal » comprend principalement les charges reliées au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement. S'y trouve également une portion de la contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal.

À l'exception des frais relatifs au Secrétariat de liaison et des frais de recherche et de secrétariat pour l'agglomération, les crédits de cette activité incorporent également tous les autres crédits reliés au conseil d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2010, les crédits pour le conseil municipal s'élèvent à 48,5 M\$, une baisse de 1,9 M\$, ou 3,9 %, par rapport à 2009. Cette baisse s'explique principalement par un transfert administratif de 1,5 M\$ au Service des affaires corporatives, de l'activité « Conseil municipal » vers l'activité « Greffe ». De plus, notons, entre autres, une baisse du budget des arrondissements alloué à cette activité, pour plus de 0,1 M\$, et une diminution des crédits au chapitre des dépenses communes.

### **Application de la loi**

Les charges relatives à l'application de la loi comprennent les crédits affectés aux activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements qui sont du ressort du conseil municipal.

En 2010, les charges relatives à cette activité sont évaluées à 8,2 M\$, une hausse de 1,9 M\$ par rapport à 2009. Cet écart provient principalement de divers réaménagements et rajustements des services des Affaires corporatives et des Affaires juridiques, notamment reliés à la rémunération.

### **Gestion financière et administrative**

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Les crédits de cette activité incluent ceux reliés au budget de l'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Le montant global des crédits affectés à cette activité, en 2010, est de 178,2 M\$, en hausse de 8,4 M\$ ou 5 % comparativement à 2009. Une portion de cet écart, soit 0,6 M\$, provient de réaménagements de crédits dans les arrondissements. Le solde de l'écart global résulte, entre autres, de rajustements et de réaménagements de crédits à la Direction des systèmes d'information, pour 5,1 M\$, liés à l'ajustement des budgets requis pour les obligations contractuelles d'entretien et de maintenance de l'actif technologique de même qu'à une mise à niveau de la structure d'effectifs, en fonction des activités actuelles.

Enfin, le solde restant provient de divers réaménagements et rajustements des différents services centraux. Parmi ces autres rajustements, mentionnons une somme supplémentaire de 0,5 M\$ pour les services bancaires, au Service des finances, et des réaménagements de 0,9 M\$ au Service des communications et des relations avec les citoyens.

### **Greffe**

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections, la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances décisionnelles et la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Les crédits de cette activité englobent ceux reliés au budget de l'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Le total des crédits s'élève à 17,8 M\$ pour 2010. La variation à la baisse de 13,7 M\$ par rapport au comparatif de 2009 s'explique en grande partie par un rajustement de 14,6 M\$ destiné à financer les élections municipales, en 2009. De plus, mentionnons un transfert de 1,5 M\$ provenant de l'activité « Conseil municipal ».

### **Évaluation**

Cette activité, qui regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers, est du ressort exclusif du conseil d'agglomération.

### **Gestion du personnel**

Cette activité comprend les charges reliées aux activités de gestion du capital humain telles que le recrutement et l'embauche du personnel ainsi que les relations de travail.

Comme plusieurs autres activités de la fonction « Administration générale », les crédits de cette activité contiennent ceux reliés au budget de l'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Les crédits affectés à la gestion du personnel sont de 35 M\$, une hausse de 1,3 M\$ par rapport au comparatif de 2009. Des réaménagements internes dans les arrondissements expliquent en grande partie cet écart.

### **Dépenses mixtes d'administration générale**

L'activité « Dépenses mixtes d'administration générale » découle du règlement sur le partage des dépenses mixtes, tel qu'il a été expliqué précédemment.

Les crédits négatifs de 105 M\$ représentent la charge des dépenses mixtes d'administration générale qui est imputée au budget du conseil d'agglomération, conformément à l'application du *Règlement sur les dépenses mixtes*. Par rapport au comparatif de 2009, ce transfert de charges au budget de l'agglomération est en hausse de 4,1 M\$. Cette variation résulte de l'accroissement des dépenses mixtes d'administration générale des unités de soutien qui sont liées à l'établissement de cette charge.

### **Autres**

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres :

- les dépenses contingentes et les dépenses générales d'administration;
- les pertes possibles dans la perception;
- les charges en communications institutionnelles;
- certaines provisions pour les charges de rémunération, dont celles pour l'équité salariale, les employés hors structure et les libérés syndicaux à temps plein couverts institutionnellement,

les accidentés du travail en retour progressif ainsi que divers autres éléments relatifs à la rémunération (ex. : primes pour la CSST, assurances collectives, etc.);

- les charges relatives aux régimes de retraite (autres que le service courant). Il s'agit donc des charges d'intérêts nettes sur le déficit des régimes de retraite;
- les transactions à éliminer entre les entités locales et d'agglomération. Rappelons que ces transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires où le fournisseur est d'une entité comptable différente de celle du client. Aux fins de consolidation des données du budget, ces transactions internes doivent être éliminées par la suite pour ne pas être comptabilisées à deux reprises.

Le total des crédits attribués au budget du conseil municipal pour l'activité « Autres » est de 262,6 M\$ pour 2010, soit une hausse de 46,1 M\$ par rapport à 2009.

Cette hausse s'explique principalement ainsi :

- un apport de 20,8 M\$ principalement aux frais de régime de retraite pour pallier les impacts des fluctuations importantes des marchés financiers, entre autres, pour l'année 2008, et pour harmoniser certains régimes de retraite;
- la création d'une réserve de 12 M\$ pour distribution aux arrondissements au cours de 2010, selon des modalités qu'il reste à établir;
- la création d'une réserve de 5 M\$ pour le renforcement de la fonction publique. Cette somme sera consacrée à renforcer l'expertise nécessaire à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et du contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale;
- la création d'une réserve de 6 M\$ pour distribution au cours de 2010, selon les différentes priorités de l'Administration;
- une hausse de 1 M\$ provenant de différents réaménagements effectués par les arrondissements.

## Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. Elle regroupe également toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. Bien que la majorité des activités liées à la sécurité publique relèvent des compétences du conseil d'agglomération, certaines activités liées à la sécurité civile sont de compétence locale et relèvent du conseil municipal.

En 2010, le budget de 14,2 M\$ alloué à cette fonction est en hausse de 0,7 M\$ par rapport à 2009.

**Tableau 29**  
**Charges de sécurité publique**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Police	6 547,9	7 113,6	8,6
Sécurité incendie	0,0	0,0	-
Sécurité civile	1 132,6	1 088,5	(3,9)
Autres	5 812,7	5 994,3	3,1
<b>Total</b>	<b>13 493,2</b>	<b>14 196,4</b>	<b>5,2</b>

**Police**

En 2010, le budget de 7,1 M\$ alloué à cette activité est en hausse de 0,6 M\$ par rapport à 2009 et porte essentiellement sur un engagement financier lié au régime de retraite des policiers qui étaient au service de l'ancienne Ville de Montréal avant 1971.

**Sécurité incendie**

Cette activité regroupe les dépenses liées à la sécurité incendie, incluant notamment la lutte contre les incendies, les enquêtes ainsi que l'élaboration et la mise en place de mesures de prévention pour minimiser les risques d'incendie. Les charges liées à cette fonction relèvent entièrement du conseil d'agglomération. Aucun montant n'est donc prévu au budget du conseil municipal.

**Sécurité civile**

Au fil des ans, un budget stable est reconduit par les arrondissements pour cette activité qui regroupe les dépenses relatives à l'organisation des mesures d'urgence. La sécurité civile porte notamment sur les actions favorisant la prévention des sinistres et sur les interventions en cas de sinistres et de désastres naturels.

**Autres – sécurité publique**

En 2010, un budget de près de 6 M\$ est consacré par les arrondissements aux dépenses locales en matière de sécurité publique, notamment pour la patrouille en vélo et divers programmes municipaux, tel le *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements – Tandem*.

Transport

Cette fonction comprend la planification, la coordination et la réalisation des activités favorisant la libre circulation des biens et des citoyens sur le réseau routier de la Ville et sur les réseaux de transport collectif. En 2010, le budget alloué à cette fonction demeure relativement stable, pour s'établir à 336,4 M\$.

**Tableau 30**  
**Charges de transport**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Réseau routier			
- voirie municipale	130 615,3	122 500,0	(6,2)
- enlèvement de la neige	139 805,7	148 394,9	6,1
- éclairage des rues	30 753,8	30 757,5	-
- circulation et stationnement	34 388,7	34 679,3	0,8
	<b>335 563,5</b>	<b>336 331,7</b>	<b>0,2</b>
Transport collectif	32,2	32,2	-
Autres	49,6	58,1	17,1
<b>Total</b>	<b>335 645,3</b>	<b>336 422,0</b>	<b>0,2</b>

**Réseau routier**

Cette activité regroupe principalement les charges relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage des rues ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier. La majorité de ces activités relève des compétences du conseil municipal. Le montant budgétaire ne varie que de 0,2 % par rapport à 2009.

**Autres**

Cette activité regroupe toutes les autres charges relatives au transport.

## Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égout, au transport et à la collecte des matières résiduelles ainsi qu'à la protection de l'environnement qui relèvent des compétences du conseil municipal. En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 181,5 M\$, soit une hausse de 3,9 M\$ par rapport à 2009.

**Tableau 31**  
**Charges d'hygiène du milieu**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Eau et égout			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	239,2	241,5	1,0
- réseau de distribution de l'eau potable	39 858,7	44 109,4	10,7
- traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
- réseaux d'égout	22 405,4	24 853,3	10,9
	<b>62 503,3</b>	<b>69 204,2</b>	<b>10,7</b>
Matières résiduelles			
- déchets domestiques	61 564,3	65 177,9	5,9
- matières secondaires	47 703,8	40 122,3	(15,9)
- élimination des matériaux secs	1 663,9	1 692,4	1,7
	<b>110 932,0</b>	<b>106 992,6</b>	<b>(3,6)</b>
Protection de l'environnement	3 514,9	4 413,5	25,6
Autres	657,2	910,8	38,6
<b>Total</b>	<b>177 607,4</b>	<b>181 521,1</b>	<b>2,2</b>

**Eau et égout**

Cette activité regroupe les charges associées à l'entretien des conduites des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout. En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 69,2 M\$, en hausse de 6,7 M\$ par rapport à 2009.

*Réseau de distribution de l'eau potable*

Le budget de 44,1 M\$ est en hausse de 4,3 M\$ par rapport à 2009 et reflète la volonté de la Ville d'accroître ses efforts pour diminuer le déficit d'entretien de son réseau secondaire d'aqueduc.

À cet effet, une somme de 3 M\$ est affectée à des projets de travaux majeurs, dont quelques-uns sont menés en partenariat avec les arrondissements. Des travaux importants d'auscultation seront également réalisés pour compléter le diagnostic de l'état du réseau secondaire et, ainsi, mieux cibler les interventions majeures d'entretien et les investissements requis pour assurer la pérennité de cette infrastructure essentielle à la santé et à l'hygiène de la population.

Par ailleurs, un budget additionnel de 1 M\$ est consacré notamment à la création de nouveaux postes à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) qui permettront à celle-ci d'augmenter sa capacité de planification afin d'optimiser la réalisation des projets d'investissements prévus au PTI, tout en maximisant le financement externe provenant des programmes de soutien financier des gouvernements supérieurs.

### *Réseaux d'égout*

Le budget de 24,9 M\$ est en hausse de 2,5 M\$ par rapport à 2009. Une large part de cette augmentation est affectée à des travaux d'inspection et d'entretien préventif destinés à réduire les risques de bris et à assurer la pérennité des égouts du réseau secondaire.

### **Matières résiduelles**

Cette activité regroupe les charges liées à la collecte et au transport, jusqu'aux lieux de transbordement ou d'élimination, des déchets domestiques, des matières secondaires et des matériaux secs. En 2010, le budget de 107 M\$ consacré à cette activité est en baisse de 3,9 M\$ par rapport à 2009.

En ce qui concerne la collecte et le transport des déchets domestiques, le budget de 65,2 M\$ est en hausse de 3,6 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est en partie attribuable aux hausses de coûts prévues aux contrats.

Pour la collecte et le transport des matières secondaires, le budget de 40,1 M\$ est en baisse de 7,6 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution s'explique en grande partie par la décision de l'Administration d'étaler le déploiement du nouveau système de collecte des matières résiduelles jusqu'en 2011, alors qu'elle prévoyait initialement le réaliser entièrement en 2009 en lui consacrant un budget de 15 M\$ pour l'acquisition de bacs de recyclage. Ainsi, ce budget non dépensé en 2009 est révisé et estimé à hauteur de 16,8 M\$ pour les deux prochaines années, soit 9,2 M\$ en 2010 et 7,6 M\$ en 2011. Parallèlement, l'étalement de ce déploiement a permis à certains arrondissements de réviser à la baisse leur budget lié à l'implantation de ce nouveau système de collecte.

### **Protection de l'environnement et autres activités d'hygiène du milieu**

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement qui inclut, notamment, la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, le traitement des sols contaminés ainsi que les activités résiduelles liées à l'hygiène du milieu.

En 2010, le budget de 5,3 M\$ consacré à ces activités est en hausse de 1,1 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est attribuable notamment à un nouveau budget consacré à la mise en œuvre du plan de communication pour le développement durable de la collectivité montréalaise. Parallèlement, aux fins de la réalisation du plan de développement durable 2010-2015, la Ville désire favoriser les échanges et la concertation d'un plus grand nombre de partenaires en consacrant de nouveaux budgets à leur soutien financier.

## Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux programmes de la sécurité du revenu et aux services publics d'emploi offerts sur le territoire de Montréal ainsi que l'ensemble des services d'hygiène publique et le logement social. Le budget alloué en 2010 à cette fonction est de 61,7 M\$ et représente une baisse de 2,7 M\$ par rapport à celui de 2009.

**Tableau 32**  
**Charges de santé et de bien-être**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Inspection des aliments	0,0	0,0	-
Logement social	19 237,8	18 652,0	(3,0)
Sécurité du revenu	32 489,5	30 355,7	(6,6)
Autres	12 624,5	12 695,5	0,6
<b>Total</b>	<b>64 351,8</b>	<b>61 703,2</b>	<b>(4,1)</b>

**Inspection des aliments**

Cette activité comprend les charges liées à l'inspection des aliments telles que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements ou encore à une poursuite intentée devant la cour municipale. Cette activité étant une compétence d'agglomération, le budget du conseil municipal ne prévoit aucune charge à ce chapitre.

**Logement social**

Cette activité comprend les charges liées à l'habitation sociale, à la quote-part versée à des organismes gouvernementaux, notamment la Communauté métropolitaine de Montréal, et au comblement des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation.

En 2010, la baisse reflète un ajustement du budget de la quote-part de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), conformément aux dispositions de la Loi sur la CMM.

**Sécurité du revenu**

Les charges liées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal sont présentées distinctement des autres activités de santé et de bien-être, conformément aux normes de présentation du MAMROT.

L'entente en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal a libéré cette dernière des obligations liées à la gestion du programme gouvernemental de la sécurité du revenu. Dans le cadre de cette activité, les frais liés au prêt d'employés par la Ville sont remboursés entièrement par le gouvernement du Québec. Le budget affecté à cette entente diminue annuellement, au même rythme que l'attrition du personnel de la Ville prêté au MESS.

En 2010, la diminution de 2,1 M\$ par rapport au budget de 2009 découle essentiellement de la réduction des effectifs prêtés par la Ville de Montréal au MESS.

### **Autres**

Cette rubrique regroupe toutes les autres charges liées à la fonction « Santé et bien-être », notamment les montants consacrés à la lutte contre les gangs de rue, aux projets communautaires et à la politique familiale.

## Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme, ainsi qu'au développement économique.

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 151,2 M\$, soit une hausse de 19 M\$ par rapport à 2009.

**Tableau 33**  
**Charges d'aménagement, urbanisme et développement**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Aménagement, urbanisme et zonage	38 963,0	42 178,4	8,3
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	44 100,9	60 194,3	36,5
- tourisme	45,0	45,0	-
- autres	367,8	37,1	(89,9)
	<b>44 513,7</b>	<b>60 276,4</b>	<b>35,4</b>
Rénovation urbaine	45 090,2	39 791,8	(11,8)
Autres	3 655,6	9 002,4	146,3
<b>Total</b>	<b>132 222,5</b>	<b>151 249,0</b>	<b>14,4</b>

**Aménagement, urbanisme et zonage**

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage.

En 2010, le budget de 42,2 M\$ comporte une augmentation de 3,2 M\$ par rapport à 2009. Cette hausse reflète l'accroissement des ressources requises en soutien à la planification, à la gestion financière et à la réalisation des projets mis en priorité par la Ville et devant être entérinés par les instances décisionnelles, dans le cadre du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

**Promotion et développement économique**

Cette activité regroupe essentiellement les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locales et régionales, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès ou d'événements publics et tout programme de subventions destiné aux entreprises commerciales et industrielles.

En 2010, le budget de 60,3 M\$ est en hausse de 15,8 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation se reflète principalement dans le budget de 60,2 M\$ consacré en 2010 à l'activité « Industrie et commerce », en hausse de 16,1 M\$ par rapport à 2009. Cette importante augmentation est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la volonté de la Ville de consacrer un budget additionnel de 10 M\$ à la réalisation de projets d'envergure liés à son plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, notamment la Place du quartier des spectacles et le redéveloppement du secteur en périphérie, la promotion des secteurs de la mode et du design ainsi que le support aux festivals. Ces nouvelles dépenses sont sans incidence sur la charge fiscale des contribuables puisqu'elles font partie d'un ensemble d'interventions stratégiques financées en 2010 à hauteur de 13,5 M\$ par un transfert du gouvernement du Québec en vertu d'un protocole d'entente convenu avec la Ville.
- une augmentation de 1,8 M\$ découlant d'un réaménagement des ressources pour répondre aux besoins des activités en matière de planification, de gestion financière et de soutien à la réalisation des projets mis en priorité par la Ville et devant être entérinés par les instances décisionnelles;
- une augmentation de 2,2 M\$ des dépenses de rémunération qui reflète un transfert d'effectifs dans le cadre d'une réorganisation finalisée en 2010 par le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine afin de mieux s'acquitter de ses fonctions de grand gestionnaire du parc immobilier de la Ville de Montréal et des projets inhérents à la valorisation de cet actif;
- une augmentation de 2,3 M\$ des budgets qui seront consacrés à diverses mesures de soutien aux interventions locales ainsi qu'au plan de relève des ressources humaines affectées à ce secteur d'activité;
- une augmentation de près de 1 M\$ des budgets consacrés notamment au soutien des festivals et d'événements publics et au soutien apporté à des organismes locaux sous la forme de contributions financières ou de prêt d'employés.

Outre ces variations, la contribution à la Société d'initiative et de développement commercial demeure relativement stable, à 8,7 M\$.

### **Rénovation urbaine**

Cette activité regroupe les charges liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens.

En 2010, le budget de 39,8 M\$ est en baisse 5,3 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution s'explique principalement par une réévaluation des priorités et des besoins des citoyens dans le cadre de divers programmes de soutien financier, dont voici le résultat :

- une diminution de 2,3 M\$ reflétant une baisse des engagements financiers liés à l'avancement des derniers projets acceptés par le Programme des infrastructures résidentielles et dont la période d'admissibilité a pris fin en 2005. Ce programme est dans sa phase de terminaison;
- une augmentation de 1,4 M\$ reflétant une hausse anticipée des demandes d'aide financière, dans le cadre du programme Rénovation Québec;

- une diminution de 1,5 M\$ du budget lié au Programme d'élimination des poteaux, destiné à l'embellissement du domaine urbain de quartiers ciblés par l'enfouissement des fils des services d'utilité publique;
- une diminution de 2,9 M\$ résultant d'une réaffectation de ressources vers d'autres secteurs d'activité pour répondre aux besoins opérationnels de ces derniers en matière de planification, de gestion financière et de soutien à la réalisation des projets mis en priorité par la Ville.

**Autres**

Ce poste inclut les autres charges associées à cette fonction.

En 2010, le budget de près de 9 M\$ présente une augmentation de 5,3 M\$ par rapport à 2009. Cette variation est principalement attribuable à un budget additionnel de 5 M\$ accordé à la Commission des services électriques (CSE). Cette somme représente le coût des travaux que la CSE est appelée à réaliser et à facturer aux unités d'affaires de la Ville ou à des tierces parties. Cette augmentation est sans impact sur le cadre financier de la Ville puisqu'une augmentation équivalente est prévue au budget des revenus, en 2010.

### Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relevant de compétences locales relatives à la gestion, à la planification et à l'organisation des programmes de loisirs sportifs, récréatifs et culturels, incluant les dons et les contributions financières accordés pour soutenir les organismes qui œuvrent dans ces domaines. Elle regroupe également les charges pour la gestion et l'entretien des équipements, des installations multifonctionnelles ainsi que des parcs et des espaces verts.

En 2010, le budget de 371 M\$ alloué à cette fonction demeure relativement stable par rapport à celui de 2009.

**Tableau 34**  
**Charges de loisirs et culture**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
<b>Activités récréatives</b>			
- centres communautaires	60 317,8	60 090,4	(0,4)
- patinoires intérieures et extérieures	36 343,2	36 024,5	(0,9)
- piscines, plages et ports de plaisance	35 869,4	37 648,7	5,0
- parcs et terrains de jeu	100 510,4	96 656,1	(3,8)
- expositions et foires	300,8	265,8	(11,6)
- autres	12 333,3	10 379,6	(15,8)
	<b>245 674,9</b>	<b>241 065,1</b>	<b>(1,9)</b>
<b>Activités culturelles</b>			
- centres communautaires	15 710,2	16 591,9	5,6
- bibliothèques	57 551,4	61 021,7	6,0
- musées et centres d'exposition	34 741,3	34 806,8	0,2
- autres	17 228,6	17 542,6	1,8
	<b>125 231,5</b>	<b>129 963,0</b>	<b>3,8</b>
<b>Total</b>	<b>370 906,4</b>	<b>371 028,1</b>	<b>-</b>

### Activités récréatives

Les activités récréatives regroupent, d'une part, la gestion des sports et loisirs et des installations récréatives et sportives et, d'autre part, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts.

En 2010, le budget de 241,1 M\$ représente une diminution de 4,6 M\$ par rapport à 2009. À cet égard, des arrondissements ont procédé à des réorganisations structurelles et à des réaffectations afin de favoriser l'efficacité et l'efficacités des ressources et de maintenir ou d'améliorer les services aux citoyens. Sur le plan budgétaire, ces initiatives se reflètent en 2010 par un transfert budgétaire de l'ordre de 4,5 M\$ des activités récréatives à d'autres activités, notamment 2,1 M\$ aux activités culturelles.

Outre ces transferts budgétaires, les principaux éléments de variation du budget de 2010 sont les suivants :

- l'injection d'un budget de 0,6 M\$ pour la réouverture des piscines du Complexe sportif Claude-Robillard, à la suite d'importants travaux de restauration, complétés en 2009;
- une diminution de 1 M\$ liée au projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Père Sablon (anciennement Centre Marcel-De la Sablonnière), un projet complété en 2009.

### **Activités culturelles**

Les activités culturelles regroupent les dépenses liées, d'une part, à la planification, à la coordination et à la réalisation d'activités et d'événements culturels et, d'autre part, à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien des immeubles à vocation culturelle et patrimoniale, notamment les bibliothèques, les centres communautaires, les musées et les centres d'exposition.

En 2010, le budget de 130 M\$ représente une augmentation de 4,7 M\$ par rapport à 2009 et découle principalement des réorganisations structurelles ou des réaffectations mises en œuvre par les arrondissements afin de favoriser l'efficience et l'efficacité des ressources affectées au maintien ou à l'amélioration des services aux citoyens.

Par ailleurs, notons les éléments de variation supplémentaires suivants :

- un transfert de 2,1 M\$ en provenance des activités récréatives;
- une augmentation de 250 000 \$ de la contribution à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal;
- un budget additionnel de 275 000 \$ accordé pour l'entretien et l'exploitation des équipements informatiques qui soutiennent Millénium, le système du réseau des bibliothèques.

Frais de financement

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations et de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément, à la section « Financement ».

**Tableau 35**  
**Frais de financement**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Dette à long terme			
- intérêts et autres frais	268 389,2	266 631,8	(0,7)
	<b>268 389,2</b>	<b>266 631,8</b>	<b>(0,7)</b>
Autres frais de financement	1 311,6	1 311,6	-
<b>Total</b>	<b>269 700,8</b>	<b>267 943,4</b>	<b>(0,7)</b>

Au budget de 2010, les charges relatives aux frais de financement totalisent 267 943,4 \$. Ce montant représente une diminution de 1 757,4 \$, ou 0,7 %, par rapport au comparatif de 2009. Cette réduction des frais de financement est attribuable, entre autres, aux refinancements d'emprunts réalisés à des taux d'intérêt plus faibles ainsi qu'à la réduction de la dette historique.

QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE  
L'AGGLOMÉRATION

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal.

**Tableau 36**

**Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération**

*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Quotes-parts générales	1 189 872,9	1 340 883,9	12,7
Quotes-parts – service de l'eau	89 950,3	95 296,7	5,9
Quotes-parts – alimentation en eau potable	48 758,4	45 088,6	(7,5)
Quotes-parts – réserve financière de l'eau	64 941,0	60 909,1	(6,2)
Quotes-parts – service des premiers répondants	5 839,2	3 793,9	(35,0)
Quotes-parts – dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	25 875,8	30 542,9	18,0
Quotes-parts – financement du déficit anticipé de l'exercice 2009	0,0	29 236,4	-
<b>Total</b>	<b>1 425 237,6</b>	<b>1 605 751,5</b>	<b>12,7</b>

### FINANCEMENT

Cette rubrique regroupe le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme.

**Tableau 37**  
**Financement**  
*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart %
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(15 000,0)	(9 200,0)	(38,7)
Remboursement de la dette à long terme	224 904,3	219 774,8	(2,3)
<b>Total</b>	<b>209 904,3</b>	<b>210 574,8</b>	<b>0,3</b>

#### **Financement à long terme des activités de fonctionnement**

Le Service des infrastructures, transport et environnement procédera à l'acquisition de bacs pour la collecte sélective, pour un montant de 9,2 M\$. Conformément au règlement d'emprunt adopté en 2009 à cet effet, cette charge sera financée par un emprunt de 5 ans correspondant à la durée de vie moyenne anticipée.

#### **Remboursement de la dette à long terme**

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme passent à 219,8 M\$ en 2010, ce qui représente une baisse de 5,1 M\$ ou 2,3 %. Cette diminution s'explique par les éléments suivants :

- une réduction de près de 7,1 M\$ est en partie attribuable au fait que les montants des emprunts arrivant à échéance pour la dette locale sont plus élevés que les montants des nouveaux emprunts nécessaires au financement à long terme d'acquisitions d'immobilisations de compétence locale;
- les contributions affectées au remboursement accéléré de la dette sont haussées de 1,9 M\$, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

## ANALYSE DES AFFECTATIONS

Ce poste détaille l'utilisation des affectations qui demeurent sous la responsabilité du conseil municipal.

**Tableau 38**  
**Affectations**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Activités d'immobilisations	(5 200,0)	0,0	(100,0)
Remboursement de capital	(11 822,4)	(11 448,4)	(3,2)
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	-
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	50 703,9	84 842,0	67,3
- Montants à pourvoir dans le futur	(26 647,4)	(4 111,4)	(84,6)
<b>Total</b>	<b>7 034,1</b>	<b>69 282,2</b>	<b>884,9</b>

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2010, il est prévu utiliser une somme de 69,3 M\$ provenant d'affectations, dont 84,8 M\$ provenant des excédents des années antérieures. Ce montant provient, d'une part, de surplus antérieurs de 76,1 M\$ et de la réserve financière « Gestion de la voirie », pour un montant de 4 M\$, et, d'autre part, de surplus de 4,8 M\$ que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2010.

À la ligne « Remboursement de capital », la somme négative de 11,4 M\$ constitue, de fait, un remboursement de capital pour des dépenses financées à long terme.

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » devait être constaté à cette date relativement à la valeur nette des caisses de retraite, établi sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à titre de « Montants à pourvoir dans le futur » représentent l'amortissement annuel de la valeur ainsi établie. De plus, afin d'atténuer l'impact fiscal de la crise financière de 2008, le MAMROT permet l'utilisation des « Montants à pourvoir dans le futur » à titre d'allègement. Un montant de 21,2 M\$ est ainsi utilisé. Le montant à pourvoir dans le futur est donc fixé, pour 2010, à (4,1 M\$).

